



## Conseil de sécurité

Cinquantième année

### 3521<sup>e</sup> séance

Mercredi 19 avril 1995, à 10 h 30

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Kovanda . . . . .	(République tchèque)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Graf zu Rantzau
	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Botswana . . . . .	M. Legwaila
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique . . . . .	Mme Albright
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Mérimée
	Honduras . . . . .	M. Martínez Blanco
	Indonésie . . . . .	M. Wisnumurti
	Italie . . . . .	M. Fulci
	Nigéria . . . . .	M. Gambari
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Gomersall
	Rwanda . . . . .	M. Bakuramutsa

## Ordre du jour

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

*La séance est ouverte à 10 h 55.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Bosnie-Herzégovine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Misić (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1995/311, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

Le premier orateur est le représentant de la Bosnie-Herzégovine à qui je donne la parole.

**M. Misić** (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes sincères félicitations pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais aussi féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Li Zhaoxing, Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la manière talentueuse dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

J'aimerais commencer ma déclaration en exprimant notre profonde sympathie à la délégation et au Gouvernement français ainsi qu'aux familles des deux si jeunes, courageux et honorables membres de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), qui ont été abattus sans

pitié et de sang-froid par des tueurs professionnels, quelle que soit leur identité.

Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine rejette fermement toutes les méthodes que les assassins de membres innocents de la FORPRONU et de civils bosniaques — hommes, femmes, enfants et personnes âgées — utilisent depuis plus de trois ans.

Dans la présente situation, qui pourrait révéler la véritable nature de la guerre en Bosnie et permettre d'opérer une distinction claire entre l'agresseur et la victime, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est la cible d'une formule inacceptable qui a été largement utilisée récemment dans des situations délicates. Il tient à donner l'assurance que rien ne permet de laisser croire qu'un seul soldat bosniaque a été impliqué dans les événements tragiques récents.

La Bosnie-Herzégovine croit que cet incident tragique ne doit pas servir de prétexte à des manipulations politiques inacceptables et inappropriées au plan éthique qui viendraient renforcer le mythe selon lequel toutes les parties en Bosnie-Herzégovine devraient être vues sous le même aspect criminel et être jugées responsables à part égale pour le mal qui ravage mon pays depuis plus de trois ans.

Cet événement tragique devrait plutôt inciter à un changement de direction. Le fait de continuer d'apaiser l'agresseur afin d'acquiescer sa coopération et d'obtenir ne serait-ce qu'un faible succès dans le cadre d'un processus de paix paralysé ne peut que nous éloigner de la paix, comme cela a été confirmé à maintes reprises pendant toutes ces années.

La vérité, quelle qu'elle puisse être et quel qu'en soit le prix, doit avoir la priorité sur les demi-vérités et les mensonges flagrants. Il faut enfin regarder la vérité en face.

Un prix trop élevé a déjà été payé, parce que, depuis trop longtemps, des responsables de haut niveau, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONU, ont nié l'existence de camps de concentration, parce que les viols collectifs et l'«épuration ethnique» n'ont pas été reconnus et dénoncés en temps opportun, et parce que les partisans de l'apaisement sont allés jusqu'à recourir à la diffamation et répandre le sophisme moralement corrompu selon lequel l'armée de Bosnie-Herzégovine pourrait avoir manigancé les massacres de la boulangerie et du marché de Sarajevo. Chaque fois, après que de tels soupçons ont été exprimés clairement et fortement, la question a été réglée, en général, grâce à une formule magique selon laquelle il n'était pas possible

de déterminer l'identité de ceux qui avaient tiré les grenades ou les coups de feu mortels.

Cela semble vraiment absurde et cela est très décourageant, mais, au-delà, cela est absolument néfaste pour la crédibilité de la FORPRONU et surtout pour son efficacité, ainsi que pour les perspectives qu'offre le processus de paix.

La mort de deux soldats innocents qui tentaient de contrer le feu mortel des francs-tireurs en érigeant des barricades témoigne du climat de terreur constante que connaît Sarajevo, du fait que les résolutions sur les zones de sécurité continuent d'être régulièrement violées et du fait que certains continuent de ne pas respecter le cessez-le-feu et l'arrêt des hostilités. La mort de ces soldats ne sera pas vaine si elle contribue à faire changer la situation. Le présent projet de résolution représente un premier pas dans cette direction. Nous appuyons l'intention manifestée en faveur de la mise au point urgente de nouvelles mesures qui pourraient prévenir d'autres attaques contre les contingents de la FORPRONU et contribuer à l'accroissement de leur sécurité.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine coopérera sincèrement à de tels efforts et offrira son aide et son soutien. Nous aimerions également croire que ces efforts déboucheront logiquement sur un réexamen du mandat actuel de la FORPRONU, qui semble restreint et altéré par rapport à sa définition et aux dispositions figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous croyons que cet organe accordera, selon le calendrier et la manière définis dans la résolution 982 (1995) du Conseil de sécurité, sa pleine attention à cette question, qui est essentielle pour l'avenir de la mission de paix en Bosnie-Herzégovine et pour le processus de paix dans son ensemble. Le non-respect des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que les interprétations unilatérales qui en sont faites sur le terrain n'ont pas été suivis de réactions adéquates et à propos de la part du Conseil. Il reste peu de temps pour apporter les corrections nécessaires et négocier le virage indispensable.

Le Président de la République de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Alija Izetbegovic, a récemment énoncé la position du Gouvernement bosniaque. Nous comprenons les appels lancés en faveur d'une prorogation du cessez-le-feu, mais nous ne pouvons prendre un tel engagement sans que la garantie nous soit donnée que cela ne deviendra pas un cadre temporel qui ne bénéficiera qu'à l'agresseur.

Nous convenons qu'il est plus que temps que le processus de paix aille de l'avant. Quant à nous, nous avons fait les contributions qui étaient attendues de nous. Nous avons accepté, il y a près de 10 mois, le plan du Groupe de contact que Karadzic continue encore aujourd'hui de rejeter. La réalité de notre acceptation semble le plus souvent être négligée, et la réalité du refus de Karadzic semble être dissimulée par certains pays. Dans cette situation, la décision du Groupe de contact d'appuyer la partie qui accepte le plan et de sanctionner celle qui le rejette semble, en dernière analyse, avoir été entièrement oubliée. Est-ce que tout cela peut signifier qu'un nouveau type de règlement de paix est graduellement mis au point? Si une telle possibilité est envisagée, la réponse du Gouvernement bosniaque doit être exprimée clairement : il n'y aura plus de concessions de notre part. En faisant des concessions et des sacrifices au nom de la paix, nous avons atteint le bord de l'abîme. Tout autre pas en avant entraînerait une chute certaine de la victime dans cet abîme et constituerait une récompense cynique pour l'agresseur. Toute mesure ou intention exprimée en ce sens serait fatale et ne ferait qu'encourager la poursuite de l'agression. Nous croyons fermement que personne n'a le droit de faire cela.

Après la mort des braves soldats du contingent de paix français, les attaques contre la région de Bihac se poursuivent, de même que les actes de terreur contre la zone de sécurité de Tuzla et ses environs. L'étranglement de Sarajevo s'est accentué, ce qui prive les représentants de la Bosnie-Herzégovine et même l'Ambassadeur des États-Unis en Bosnie-Herzégovine du droit de se déplacer à bord d'appareils de l'ONU. Le nombre de civils tués ou blessés continue d'augmenter.

Par suite d'une autre vague d'«épuration ethnique», plus de 150 musulmans de Bijeljina et 400 musulmans et Croates de la région de Banja Luka ont récemment été expulsés. Les partisans de Karadzic recourent à leurs pratiques habituelles, dont nous avons cru qu'elles avaient disparu à la suite de la défaite du fascisme en Europe.

Malheureusement, le fascisme a repris de la vigueur depuis longtemps et il progresse maintenant sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, particulièrement dans les régions tenues par les Serbes de Karadzic.

À l'approche du cinquantième anniversaire de la grande victoire de l'humanité sur le fascisme, il n'est pas exagéré de suggérer que la meilleure façon de célébrer cette victoire et de rendre hommage aux millions de victimes du fascisme serait d'infliger une défaite à ces nouveaux adeptes

d'un fascisme ressuscité et de les mettre hors d'état de nuire pour toujours.

**Le Président :** Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Wibisono** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait, pour commencer, exprimer ses profondes condoléances à la suite de la terrible perte de deux soldats français en Bosnie-Herzégovine. Ma délégation tient aussi à exprimer sa gratitude à la délégation française pour son initiative, à laquelle nous devons le projet de résolution dont nous sommes saisis et qui exprime la préoccupation du Conseil face aux récents événements survenus en République de Bosnie-Herzégovine.

La délégation indonésienne est profondément préoccupée par la poursuite des combats en République de Bosnie-Herzégovine en violation des accords des 23 et 31 décembre 1995 relatifs au cessez-le-feu et à la cessation complète des hostilités, ce qui traduit une détérioration générale de la situation dans le pays. L'arrêt des hostilités est indispensable si l'on veut que le dialogue politique ait quelques chances d'aboutir. L'Indonésie, non seulement exhorte les parties à respecter les accords en vigueur mais les encourage à oeuvrer à leur reconduction.

Ma délégation voudrait en particulier dire combien elle est préoccupée par les récentes attaques commises contre le personnel de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), et elle prie instamment toutes les parties de s'abstenir de tels actes. Il y a quelques jours à peine, le Président du Conseil de sécurité a publié une déclaration condamnant ces actes, et plus particulièrement le fait qu'un soldat français a délibérément été pris pour cible et abattu par un tireur isolé non identifié à Sarajevo, faisant suite à l'assassinat d'autres soldats des Nations Unies, abattus dans des circonstances analogues. En fait, peu après l'adoption de la déclaration présidentielle, nous apprenions qu'un autre

soldat français était victime d'un acte de lâcheté semblable, qui devait lui coûter la vie.

Dans le projet de résolution à l'examen, le Conseil condamne à nouveau dans les termes les plus énergiques les actes délibérément commis contre la FORPRONU. La communauté internationale ne peut accepter aucune attaque de cette nature contre des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies, et le statut du personnel des Nations Unies doit être respecté en tout temps et par toutes les parties.

Nous insistons à cet égard sur l'appel lancé au Secrétaire général pour qu'il présente des propositions sur toutes les mesures qui pourraient être prises pour empêcher de futures attaques. Ma délégation estime qu'il s'agit là d'une question qui doit être examinée de toute urgence, et nous insistons à nouveau sur la responsabilité incombant aux parties intéressés et qui consiste à veiller à la sécurité et à la sûreté de tout le personnel des Nations Unies.

Nous soulignons aussi l'importance du principe de l'inadmissibilité de toute tentative de règlement du conflit par des moyens militaires — principe consacré dans le projet de résolution — ainsi que le fait que le projet de résolution insiste sur la recherche d'un règlement pacifique. À cet égard, nous engageons toutes les parties, non seulement à respecter pleinement les accords relatifs au cessez-le-feu et à la cessation des hostilités, mais aussi à manifester la volonté politique indispensable à la réalisation de ces objectifs sur la base de l'acceptation du plan de paix du Groupe de contact, plan qui a été accepté par le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation reste convaincue qu'un règlement politique obtenu par la négociation est réellement indispensable à la restauration de la paix et de la sécurité, de façon complète et permanente, dans le pays et dans l'ensemble de la région.

**M. Legwaila** (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer les sincères condoléances de ma délégation au Gouvernement français et, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur Mérimée, aux familles des deux soldats français tués la semaine dernière dans les rues de Sarajevo. Vendredi dernier, le Conseil de sécurité a publié une déclaration présidentielle condamnant le meurtre du sergent Rals Gunther. En réponse, les bellistes de Bosnie ont assassiné le caporal Eric Hardouin. Les

auteurs de ces meurtres commis de sang-froid ne doivent pas s'imaginer un seul instant qu'ils peuvent intimider l'ONU et l'amener à quitter la Bosnie.

Il est manifeste pour nous que certains éléments de l'une ou des deux parties au conflit bosniaque cherchent délibérément à prendre pour cible les forces des Nations Unies, tendance qu'il faut écraser dans l'oeuf avant qu'on ne puisse plus rien faire. Il est inacceptable que les Casques bleus de la Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU), qui ont quitté le confort de leur foyer pour aller aider les Bosniaques à vivre en paix les uns avec les autres, soient eux-mêmes les victimes d'attaques non provoquées. Il est impératif que le Conseil prenne des mesures spécifiques pour éviter que pareils incidents ne se reproduisent.

C'est pourquoi nous souscrivons à la teneur du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, qui prie le Secrétaire général de présenter des propositions sur toutes les mesures qui pourraient être prises pour empêcher les attaques contre la FORPRONU et son personnel.

Devant la détérioration générale de la situation en Bosnie, nous nous demandons combien de temps la communauté internationale devra attendre pour que le bon sens prévaille dans ce pays ravagé par la guerre. Cela fait trois ans que l'extraordinaire violence de la guerre, les dévastations, le massacre délibéré de civils et le mépris aveugle pour les souffrances humaines se poursuivent sans discontinuer. Jusqu'ici, toutes les tentatives de médiation ont échoué. Les parties au conflit devraient avoir compris pour maintenant la futilité d'une guerre qu'à l'évidence personne ne peut gagner; elles devraient avoir compris qu'elles ne pourront jamais régler leurs divergences par les armes. Et pourtant, le carnage insensé se poursuit sans qu'on en voie la fin.

**Le Président** : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1995/311.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 987 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Mérimée** (France) : Je voudrais d'abord remercier les délégations qui ont bien voulu exprimer à mon gouvernement et aux familles leurs condoléances. Je ne manquerai pas de les transmettre.

Notre Conseil a adopté la semaine dernière une déclaration condamnant dans les termes les plus énergiques les attaques délibérées contre les personnels de la FORPRONU, qui servent la cause de la paix dans la République de Bosnie-Herzégovine. Un nouvel acte de violence contre la FORPRONU est intervenu depuis, entraînant à nouveau la mort d'un de ses soldats.

Ces lâches assassinats sont totalement inacceptables. Ils traduisent une détérioration générale de la situation en Bosnie-Herzégovine et risquent, à terme, de remettre en cause les missions de la FORPRONU dans ce pays, alors même que la Force a contribué à l'apaisement des tensions et à l'assistance humanitaire au profit des populations civiles.

Il était urgent dans ces conditions que notre Conseil réagisse en condamnant les actes inacceptables dirigés contre les forces de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine et marque sa détermination à faire respecter strictement le statut du personnel des Nations Unies dans ce pays.

Il était indispensable également de rappeler aux parties bosniaques l'impérative nécessité de proroger les accords de cessez-le-feu et de cessation complète des hostilités au-delà du 30 avril prochain et de reprendre immédiatement les négociations en vue d'un règlement d'ensemble en acceptant le plan de paix du Groupe de contact comme point de départ.

La France, qui est le premier contributeur de troupes aux Nations Unies, et en particulier en Bosnie-Herzégovine, attend des parties qu'elles répondent positivement et sans délai aux demandes de notre Conseil et qu'ainsi la FORPRONU retrouve les conditions de l'accomplissement de son mandat.

**M. Gomersall** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Mon gouvernement condamne sans réserve toute attaque contre la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et partage la douleur de la France devant la perte de deux de ses vaillants membres des opérations de maintien de la paix. La mort de ces deux soldats français, la semaine dernière, équivaut à un assassinat délibéré. La

responsabilité incombe aux parties concernées de faire en sorte que ce genre d'attaques prenne fin et que leurs auteurs soient traduits en justice.

Ces attaques soulignent les dangers auxquels sont confrontés quotidiennement la FORPRONU et d'autres organisations travaillant sur le terrain, telles que les organisations d'aide humanitaire et la mission de surveillance de la Communauté européenne. La FORPRONU oeuvre pour sauver des vies en Bosnie, tant en assurant l'acheminement de l'aide humanitaire qu'en s'efforçant de contenir les combats.

Mon gouvernement a toujours affirmé que la FORPRONU doit rester en place tant qu'elle est en mesure de s'acquitter de son mandat à un niveau de risque acceptable. Si la FORPRONU devait se retirer, l'escalade des combats qui en résulterait se traduirait par une tragédie humanitaire et augmenterait sérieusement le risque de voir le conflit s'étendre et s'aggraver.

La Grande-Bretagne a cherché à empêcher cela, et elle espère qu'aucune des parties au conflit ne souhaite voir la situation s'envenimer. Il doit y avoir une limite au-delà de laquelle les pays qui fournissent des contingents, notamment la Grande-Bretagne, ne peuvent plus raisonnablement accepter les sacrifices que leur présence continue entraîne. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous devons nous demander d'urgence comment améliorer la sécurité des forces de la FORPRONU et comment permettre à celle-ci de mieux remplir son mandat. Nous allons étudier sérieusement toutes propositions à cette fin. Celles-ci devront tenir compte du rôle de maintien de la paix de la FORPRONU, et non de son rôle d'imposition de la paix. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général sur ces questions.

Comme dans toutes les opérations de maintien de la paix, la seule garantie réelle de sécurité pour la FORPRONU se trouve entre les mains des parties. Ces dernières doivent comprendre que la guerre n'est pas une solution. Aucune des parties ne peut remporter une victoire militaire. En fin de compte, elles devront revenir à la table de négociation. Dans l'intervalle, ce sera une fois encore la population de la Bosnie qui continuera de souffrir inutilement.

Il est donc indispensable que les deux parties acceptent de proroger l'accord de cessation des hostilités et coopèrent pleinement avec la FORPRONU pour assurer sa mise en oeuvre. Si le carnage se poursuit, la présence de la

FORPRONU sera remise en question et les dirigeants des deux parties en porteront la très lourde responsabilité.

Mon gouvernement reconnaît, toutefois, les préoccupations du Gouvernement bosniaque quant au gel des lignes de front actuelles. Nous savons qu'un cessez-le-feu ne peut et ne doit être qu'un premier pas vers un règlement négocié. Le plan Groupe de contact demeure le point de départ de toutes négociations futures. Nous déplorons que les Serbes de Bosnie s'obstinent à refuser ce plan et les prions instamment de reconsidérer leur position. Nous engageons le Conseil à continuer de prêter son appui aux efforts du Groupe de contact afin de relancer le processus politique.

**M. Inderfurth** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Mon gouvernement s'associe au Conseil et au Gouvernement et au peuple français pour exprimer sa peine et sa colère devant l'assassinat récent de deux soldats français qui servaient la cause de la paix en Bosnie. Ils sont morts, comme tant d'autres dans cette terre tragique, de la main de lâches tireurs embusqués. Certes, cette résolution ne rendra pas la vie à ces braves soldats, mais elle devrait servir à renforcer notre détermination à faire respecter le statut du personnel des Nations Unies par les parties au conflit en Bosnie. Elle doit nous amener à examiner de toute urgence les moyens qui doivent permettre au personnel de la FORPRONU de mieux se défendre, et elle devrait donner un nouveau souffle à notre appui à la prorogation des accords de cessez-le-feu et de cessation complète des hostilités qui arriveront à expiration à la fin de ce mois.

Enfin, la présente résolution nous rappelle le courage de milliers d'hommes et de femmes, de nombreuses nationalités, qui servent en ce moment la cause de la sécurité internationale dans les rangs des membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde. Leur tâche est difficile, périlleuse et, trop souvent, ingrate. Ils méritent l'admiration du monde et le plein appui de ce Conseil.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe a appuyé la résolution que le Conseil vient d'adopter à l'unanimité, qui vise à assurer la sécurité du personnel de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine. Nous joignant à d'autres membres du Conseil, nous présentons également nos condoléances à la France, dont des citoyens sont morts, victimes d'actes de terrorisme qui ne peuvent avoir aucune justification.

La Russie, qui a également envoyé en Bosnie-Herzégovine un contingent national et un nombre important d'observateurs militaires et de police civile, est parfaitement

consciente du risque élevé pour leur vie et leur sécurité que courent les personnels des organisations internationales, dans l'accomplissement de leur mission de maintien de la paix dans la région. Le nombre de morts dans les rangs de la FORPRONU est proche de 200, sans compter les centaines de blessés et autres victimes. Malheureusement, ces pertes ne sont pas uniquement le résultat d'accidents mais aussi d'actes délibérés perpétrés par toutes les parties bosniaques contre le personnel de la FORPRONU dans l'accomplissement de sa mission. Nombre de «Casques bleus» sont tombés sous les feux de tirs d'artillerie, de mortier et de tireurs embusqués. Nous comptons que cette résolution enverra un avertissement à tous ceux qui envisageraient de perpétrer des actes d'agression et de provocation à l'encontre de la Force de protection des Nations Unies, avertissement qu'ils doivent prendre au sérieux.

La sécurité du personnel international est directement affectée par la situation d'ensemble en Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, la situation là-bas continue de se dégrader. Dans plusieurs secteurs, les actions militaires se poursuivent sans relâche, en violation flagrante des accords de cessez-le-feu et de cessation complète des hostilités conclus entre les parties bosniaques le 31 décembre 1994. La situation est encore exacerbée par des tentatives d'offensive menées par les forces gouvernementales et par les réactions disproportionnées des Serbes de Bosnie, à l'endroit notamment de la population civile, ce qui est absolument inadmissible. Tout cela mène inexorablement à une escalade du conflit et à de nouvelles victimes et de nouvelles souffrances.

Un autre élément indicateur de l'aggravation de la situation est le fait signalé par le Secrétariat que, récemment, un hélicoptère appartenant soit à l'armée gouvernementale soit aux Croates de Bosnie a été utilisé pour attaquer une position serbe bosniaque dans la région de Donji Vakuf. Il s'agit là de la violation la plus flagrante de la zone d'exclusion aérienne depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution pertinente à cet égard; le risque existe par conséquent de voir intervenir la force aérienne, et pas uniquement l'artillerie lourde, dans le conflit en Bosnie.

Le bombardement par les Serbes de Bosnie de l'aéroport de Dubrovnik est également un motif de grave préoccupation, tout comme l'attaque menée par des unités de l'armée croate régulière et de formations croates bosniaques dans la région de Livno, en Bosnie-Herzégovine, sans parler des violations constantes et massives de l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine, qui est violé pratiquement ouvertement.

Dans cet ordre d'idées, nous estimons extrêmement important que la résolution indique clairement que le Conseil est convaincu de l'inacceptabilité de l'utilisation de moyens militaires pour parvenir à un règlement en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil de sécurité a clairement indiqué que la violation des zones d'exclusion aérienne est inadmissible, que les accords des 23 et 31 décembre 1994 doivent être strictement respectés et prorogés et que les pourparlers de paix doivent reprendre d'urgence. Nous sommes persuadés que, sur la base du plan du Groupe de contact, il est possible de parvenir à des accords acceptables pour toutes les parties, permettant de trouver un arrangement constitutionnel juste pour la Bosnie-Herzégovine, et assurant des droits égaux à tous les habitants de la région.

Nous voulons espérer que les parties bosniaques réagiront comme il se doit à la résolution du Conseil et qu'elles ne permettront pas la reprise de nouvelles opérations armées d'envergure en Bosnie-Herzégovine, qui auraient des conséquences imprévisibles.

**M. Cárdenas** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Il y a quelques jours à peine le Conseil de sécurité a, non sans espoir, adopté trois résolutions qui définissaient les nouveaux mandats de la présence des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie. Aujourd'hui, par contre, le Conseil vient d'adopter la résolution 987 (1995), à la suite de la détérioration inquiétante et continue de la situation en Bosnie-Herzégovine, en particulier, et en Croatie.

La mort de deux soldats français de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) qui ont été lâchement assassinés devrait nous servir d'avertissement et nous faire réfléchir au rôle futur de l'ONU dans la zone du conflit.

Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons inlassablement : si les parties ne veulent pas s'aider, l'ONU ne pourra le faire à leur place. Si tel est le cas, nous devons sans tarder examiner très soigneusement les options qui s'offriront à nous à l'avenir.

La mort d'un soldat de l'ONU, quelle que soit sa nationalité, est ressentie par la République d'Argentine de la même façon et avec le même chagrin que s'il s'agissait de la mort d'un de ses propres soldats. À ce sentiment s'ajoute celui d'une sourde indignation face à la lâcheté cruelle avec laquelle la vie de ces soldats a été brisée.

Les parties au conflit doivent comprendre que de tels actes sont inadmissibles et que les responsables méritent d'être blâmés et condamnés énergiquement par la commu-

nauté internationale et qu'ils doivent, sans excuse possible, assumer la responsabilité qui leur incombe, conformément aux normes du droit international. Nous espérons qu'il en sera ainsi.

Mon gouvernement voudrait, en cette occasion, exprimer son entière solidarité et sa sympathie au Gouvernement français et aux familles et amis des soldats tombés dans l'accomplissement d'un noble et généreux devoir — diamétralement opposé à l'absence de scrupules les plus élémentaires qui caractérise les assassins.

**M. Fulci** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Le lâche assassinat de deux soldats français de la FORPRONU perpétré récemment à Sarajevo est également pour nous une source de profond chagrin et de vive indignation. Ces sentiments ont été exprimés personnellement par le Ministre italien des affaires étrangères, Mme Agnelli, dans la déclaration qu'elle a faite ici, à New York, hier, à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération. Et, au moment même où nous parlons, un télégramme reçu de Goradze nous apprend que l'explosion d'une mine a blessé trois soldats britanniques, dont l'un grièvement. Ces trois nouvelles victimes ne peuvent que susciter en nous encore plus d'inquiétude et d'indignation.

C'est pourquoi l'Italie a appuyé avec une totale conviction le projet de résolution proposé par la France.

La résolution adoptée aujourd'hui met en évidence trois questions qui sont étroitement liées : la sécurité du personnel de la FORPRONU, qui est indispensable à la poursuite de l'opération en Bosnie-Herzégovine; la nécessité d'une prorogation de l'accord d'un cessez-le-feu et d'une cessation des hostilités — accord dont la date d'expiration, on ferait bien de s'en souvenir, se rapproche dangereusement; et, enfin, la nécessité de la reprise du processus de négociation, en vue d'un règlement global et pacifique de la crise bosniaque.

Mon gouvernement a suivi avec une vive préoccupation les violations croissantes du cessez-le-feu au cours des dernières semaines. Nous croyons que ces incidents augmentent sérieusement la menace d'une reprise générale des combats, ce qui, bien sûr, entraînerait de nouvelles souffrances pour le peuple bosniaque cruellement éprouvé. D'où l'importance, selon nous, pour la communauté internationale d'envoyer un nouveau et vigoureux message à toutes les parties bosniaques pour les convaincre qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit actuel, et les inciter tous à respecter la vie, la dignité et la liberté de mouvement des forces internationales qui, jusqu'à présent,

ont joué, et qui continuent de jouer — au prix de grands sacrifices personnels — un rôle fondamental dans la recherche de la paix et la fourniture d'une assistance humanitaire à un peuple en détresse.

**M. Graf zu Rantzau** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de mon gouvernement, j'ai, avec tous les autres membres du Conseil de sécurité, voté pour la résolution que le Conseil a adoptée aujourd'hui.

Cette résolution, comme nous le savons tous, a été rendue nécessaire par l'assassinat de deux soldats français, au service de la paix. Ma délégation et mon gouvernement éprouvent à la fois une compassion profonde à l'égard des familles de ceux qui ont été tués et du Gouvernement français et une indignation sans nom à l'égard de cet acte, un acte des plus haineux, des plus barbares, des plus lâches, des plus contraires au comportement militaire et des plus insensés du point de vue politique : l'assassinat d'une personne sans méfiance, perpétré par un tireur se trouvant à couvert et à une distance où il ne risquait rien.

Un tel acte est encore plus méprisable s'il est dirigé contre des hommes jeunes employés au service de leur pays, de l'ONU et de la paix, dont le seul but est de rétablir la paix, de maintenir la paix et de sauver des vies. Un tel acte témoigne d'un cynisme absolu et d'un mépris total vis-à-vis de la personne humaine et du comportement de tout être civilisé de la part des responsables de cet acte. Il conviendrait de se demander s'il existe réellement une quelconque volonté de parvenir à un arrangement pacifique dans cette région déchirée par la guerre.

Mon gouvernement éprouve du respect pour les gouvernements qui, en dépit des risques et des dangers qui se sont manifestés maintes fois, maintiennent la présence de leurs contingents au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans la région.

**Le Président** : Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

*La séance est levée à 11 h 40.*